



Port de bijoux agent hospitalier non soignant

Par Uniclou

Bonjour

Je suis agent de service hospitalier non soignant. Je transporte des patients toute la journée mais sans les touchés j'utilise les fauteuils ou lits des patients.

On me demande aujourd'hui de ne plus porter mon alliance comme le personnel soignant.

Est ce autoriser une telle interdiction?

merci

Par isernon

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien :
[url=https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-79792QE.htm]https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-79792QE.htm[/url]

voir ci-dessous une réponse apportée par isadore sur un autre forum à une question similaire :

L'employeur peut interdire le port de bijoux pour des raisons de sécurité ou d'hygiène. Il est démontré que le port de bagues dans les milieux de la santé entrave un nettoyage complet et fréquent des mains. En effet, rares sont les membres de personnel qui se lavent correctement les mains à chaque fois : la plupart conservent le bijou, au lieu de l'enlever pour se laver les mains ET de procéder à la désinfection systématique de l'anneau.

*

Votre employeur est donc fondé à imposer cette consigne qui respecte les normes d'hygiène :

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Votre employeur peut en effet vous imposer le respect des règles d'hygiène puisque votre travail vous met en contact avec les patients. C'est même son devoir de s'assurer du respect de ces règles.

Vous touchez des surfaces avec lesquels les patients ou le personnel soignant peuvent être en contact. Et la source donnée par Isernon explique bien pourquoi le port de l'alliance est interdite dans ce type d'emploi : la plupart des personnes sont négligentes. Elles omettent de retirer le bijou pour se laver les mains ou de le désinfecter systématiquement.